

dp  
DÉBAT  
PUBLIC

# CAHIER D'ACTEUR

MATIÈRES ET DÉCHETS  
RADIOACTIFS : PLAN 2027-2031

10.10.2025  
10.02.2026



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

La Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) est la première organisation syndicale de France. Elle regroupe environ 634000 adhérents certifiés, composés de femmes et d'hommes travaillant dans tous les secteurs de la société, aussi bien dans le secteur public que celui du privé.

La CFDT est un acteur démocratique qui se mobilise sur tout sujet pouvant avoir un impact sous le prisme social mais également environnemental.

## Contact : CFDT

4 bd de la Villette 75955 PARIS  
Cedex 19  
[www.cfdt.fr/transitionjuste@cfdt.fr](mailto:www.cfdt.fr/transitionjuste@cfdt.fr)

## Le point de vue de la CFDT sur les aspects sociaux et sociétaux du PNGMDR

### EN BREF.

Pour la CFDT, la **Transition Ecologique Juste** doit faire partie des priorités politiques. Elle est un enjeu d'aujourd'hui mais également de demain, si nous souhaitons agir face au changement climatique. Cette transition doit être systémique et engagée dans une procédure démocratique en lien avec la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) et la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC).

Les piliers de l'action publique et sociétale doivent être appréhendés vis-à-vis d'actions améliorant la **sobriété**, révisant en profondeur nos modes de consommation, l'**efficacité énergétique** en réduisant le besoin en énergie pour un service donné, et enfin proposer une **programmation des besoins en termes de modes de production** d'électricité afin de décarboner l'industrie et l'économie.

Pour la CFDT, les différents modes de production ne sont pas opposables mais apportent une complémentarité nécessaire à une production sûre et stable, répondant aux besoins de la population et des industriels. En ce sens, la CFDT souhaite que dans une dimension responsable, tous les éléments concourant à ces modes de production puissent être examinés afin d'appréhender les filières nécessaires. La CFDT s'inscrit donc dans le débat public sur la **Gestion des Matières et Déchets Radioactifs vis-à-vis de la production d'électricité d'origine nucléaire**.



## **POUR UN ENGAGEMENT DEMOCRATIQUE ET RESPONSABLE VIS-A-VIS DES GENERATIONS A VENIR.**

La France doit continuer à prendre ses responsabilités quant aux choix énergétiques hérités des décisions politiques du passé mais également vis-à-vis de ceux inhérents à la transition énergétique. Dans ce cadre, la CFDT réaffirme la nécessité d'avoir une gestion responsable et transparente des matières et des déchets radioactifs.

Pour la CFDT, l'identification et l'information régulière de la gestion des matières nucléaires présentes sur le territoire, concourent à l'acceptation sociale quant à leur utilisation. Il convient également d'assurer la gestion responsable des déchets radioactifs produits ou à venir, sans enfermer les générations futures dans des choix irrévocables.

L'ensemble de ces principes invite donc les pouvoirs publics et la représentation nationale à poursuivre les débats avec la population et la prise de décision législative dans ce domaine. Pour la CFDT, l'ensemble des parties prenantes doivent pouvoir participer aux différents débats dans le respect des biens et des personnes et de l'environnement.

## **POUR UNE PARTICIPATION ETENDUE AU GROUPE DE TRAVAIL DU PNGMDR.**

Depuis 2007, les travaux d'élaboration et de suivi du PNGMDR ont été réalisés en lien avec un groupe de travail pluraliste, composé en particulier des exploitants nucléaire et gestionnaires des déchets, ainsi que diverses autorités. Ce groupe a été étendu à des



organisations non gouvernementales comme Greenpeace ou France nature environnement.

Pour la CFDT, l'établissement du PNGMDR doit pouvoir également prendre en compte le point de vue des travailleurs et de leurs représentants. Dans ce cadre, elle incite le Ministère en charge de l'Energie à inscrire les organisations syndicales représentatives au niveau national dans les travaux de ce GT.

## **POUR UN INVENTAIRE DES MATIERES TRANSPARENT ET SINCERE.**

Le plan d'inventaire des matières doit continuer à s'inscrire dans le respect de la protection de la santé des personnes, de la sécurité et de l'environnement. Il convient ainsi d'identifier à toute matière nucléaire une utilisation et les procédés industriels inhérents à son application.

Pour la CFDT, il convient dans le cadre des principes du développement durable, de pouvoir valoriser toute matière potentiellement valorisable en apportant la démonstration des concepts envisagés. Ceci pourra s'appuyer sur des retours d'expériences nationaux ou internationaux, ainsi que par des plans de recherche nécessitant un accompagnement étatique et

industriel utilisant ce type de matière. Si aucun exutoire ne peut être trouvé, la matière doit alors être considérée comme un déchet.

Les réacteurs électronucléaires produisent entre autres du plutonium par l'utilisation de l'uranium au cours des réactions nucléaires. La France s'est inscrite depuis longtemps dans une politique de retraitement des combustibles usés réalisé par les usines de Melox et de la Hague.

Pour la CFDT, il convient de maintenir les principes du retraitement du combustible sur le long terme, sans se priver des éléments issus des débats publics indispensables à ce sujet. La construction de nouvelles installations du cycle du combustible devra entre autres faire partie de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie. Sur la base des éléments aujourd'hui disponibles, la CFDT considère que l'utilisation du plutonium dans des combustibles de type MOX doit se poursuivre.

Enfin, la France devra inscrire les combustibles issus des réacteurs de recherche dans des exutoires de retraitement à une échéance raisonnable afin d'assurer leur retraitement.

### **LES CONDITIONS TECHNIQUES D'ACCEPTABILITE.**

Pour la CFDT, la sûreté nucléaire n'est pas négociable. L'utilisation de matière radioactive dans des installations nucléaires ne doit être réalisée qu'à condition d'y associer le meilleur standard connu en termes de sûreté. Cependant la sûreté nucléaire ne peut être appréhendée uniquement sur l'aspect

réglementation, auquel on ne peut déroger. Il convient ainsi de développer les approches des facteurs organisationnels et humains pour prendre en compte le travail réel et le professionnalisme des salariés.

### **LIMITER LA DANGEROUSITE DES DECHETS PRODUITS OU A VENIR.**

Dans le respect des générations futures, il convient d'identifier toute recherche et tout procédé industriel limitant autant que de possible les quantités de déchets radioactifs produits. Il convient également d'identifier les solutions technologiques permettant de traiter les déchets spéciaux issus des installations du passé.

Pour la CFDT, le premier principe qui gouverne la gestion des déchets est de conduire toutes les opérations permettant d'en limiter le volume, la dangerosité et la radiotoxicité. C'est pourquoi la CFDT demande la construction d'un plan de R&D visant à identifier tout procédé permettant le traitement des déchets qui n'ont pas de solution identifiée aujourd'hui.

### **LIMITER LES VOLUMES DE DECHET PRODUIT.**

Les déchets nucléaires issus des opérations de démantèlement des installations nucléaires, sont définis à



partir du zonage identifié au préalable des opérations. Il est cependant avéré que tous les déchets générés ne sont pas radioactifs. Le code de l'environnement les identifie pourtant comme tels.

Dans le cadre du développement durable, la CFDT n'est pas opposée à une évaluation nationale des seuils de libération pour potentiellement valoriser les matériaux pouvant l'être. C'est le cas par exemple des métaux faiblement radioactifs au Technocentre en cours de construction à Fessenheim.

Pour la CFDT, la question des seuils de libération doit faire l'objet d'un débat national public et d'une loi spécifique si ses principes devaient être élargis à d'autres matériaux que les métaux. Dans tous les cas, la CFDT se prononce aujourd'hui pour une utilisation prioritaire dans le domaine du nucléaire.

### **PRISE EN COMPTE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.**

La gestion des matières et surtout des déchets nucléaires conduisent à la mise en œuvre d'installations spécifiques, ayant un impact sur le territoire. Cela impose aux exploitants nucléaires de conduire une politique de responsabilité sociale vis-à-vis des sous-traitants en particulier.

Les salariés sont aussi des citoyens du territoire, qui doivent pouvoir prétendre à des conditions de travail adéquates, et à disposer des tenants et aboutissants de leur travail. Il est essentiel également d'associer

toutes les parties prenantes dans les grands projets inhérents à la filière. Dans ce cadre, la CFDT insiste sur le fait que ces derniers impliquent des échanges périodiques et constructifs dans le cadre d'un agenda social territorial associant en particulier les représentants des travailleurs. Il est important d'inclure également des conditionnalités aux aides ou accompagnements publics.

### **CONCLUSION**

La gestion des matières et des déchets radioactifs est une nécessité absolue, une responsabilité collective qui s'impose face à l'héritage des décisions politiques du passé et celles qui seront issues de la transition énergétique.

Il est nécessaire de poursuivre les actions engagées tout en assurant un cadre démocratique permettant des décisions acceptées par la population.

Il convient également de ne pas enfermer les générations à venir dans nos décisions et de leur laisser l'opportunité de revenir sur nos choix.

